

COMMUNE DE MARLY
Secrétariat

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MERCREDI 28 MAI 2014 A 19 H 30**

PRESIDENCE : Mme Claudia CLEMENT, Présidente

PRESENCES : Conseil général : 47
: Conseil communal : 8

EXCUSE-E-S : MM. Claude BAYS (PDC), Stéphane GAVILLET (UDC) et Luis SAMANIEGO (MV)
M. Jean-Pierre HELBLING, Syndic

SECRETAIRE : M. Luc MONTELEONE

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine BOZIER, avec la collaboration de
M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2014
2. Examen et adoption des comptes 2013 et du rapport de gestion 2013 (message 02-14)
3. Adoption du règlement concernant l'Accueil extrascolaire (message 03-14)
4. Crédit d'investissement (budget 2014) :
 - modération de trafic, mandat d'étude pour la route du Centre (message 04-14)
 - modération de trafic, route des Ecoles, Marly Cité (message 05-14)
5. Elections : - à la présidence et à la vice-présidence
 - allocutions de la Présidente sortante et de la Présidente élue
6. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
7. Information sur l'avancement de l'analyse stratégique et financière
8. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Mme Claudia CLEMENT, Présidente, ouvre la séance en saluant Monsieur **Introduction** le Vice-Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, le public, ainsi que les représentants de la presse.

La Présidente informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle.

Elle souhaite la plus cordiale bienvenue à M. Luis SAMANIEGO de Marly-Voix, nouveau Conseiller général, qui succède à Mme Vèrène TSCHANZ, démissionnaire. M. SAMANIEGO est excusé pour la séance de ce soir.

Mme CLEMENT relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Elle rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 et seront effacés après l'approbation du procès-verbal.

La Présidente constate qu'il n'y a pas de remarque à propos de l'ordre du jour.

Pour la séance de ce soir, Mme CLEMENT excuse l'absence de M. Jean-Pierre HELBLING, Syndic, de M. Claude BAYS (PDC) et de M. Stéphane GAVILLET (UDC), en plus de celle de M. Luis SAMANIEGO (MV).

La Présidente passe au vote l'ordre du jour proposé, qui est accepté à *Décision* la majorité évidente, sans opposition.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2014***Intervention de
la Présidente***

La Présidente demande à l'assemblée si le procès-verbal du 26 mars 2014 appelle des remarques.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2014 ne suscite pas de remarque ; il est donc approuvé à la majorité évidente, sans opposition. ***Décision***

2. Examen et adoption des comptes 2013 et du rapport de gestion 2013 (message 02-14)**➤ Comptes 2013**

M. Jean-Pierre OERTIG rappelle la grande inquiétude du Conseil communal à l'annonce d'un budget de fonctionnement 2014 déficitaire de près de 1,6 million. La mauvaise nouvelle est cette fois-ci liée aux comptes 2013 qui présentent une perte de 1,9 million, perte annoncée par la presse écrite fribourgeoise et Radio Fribourg. Les citoyens et les citoyennes de Marly sont donc déjà relativement bien informés. A la lecture des comptes, l'équation et les choses paraissent claires et simples : premièrement, les charges sont maîtrisées par rapport au budget et deuxièmement, les recettes fiscales des personnes physiques et morales sont en chute libre. M. OERTIG explique que les budgets, au niveau des recettes fiscales, tiennent compte des statistiques officielles de l'Etat et du Service des communes, en l'occurrence celles de 2010, qui, après coup, s'avèrent avoir été trop optimistes, voire loin de la réalité. De l'avis de M. OERTIG, économiser ou réduire de près de 2 millions les charges pour obtenir un équilibre est une chose utopique et irréaliste. Comme cela a été annoncé en décembre 2013, le Conseil communal, et plus particulièrement le Dicastère des finances et impôts, travaille sur un vaste projet d'analyse des comptes en vue d'évaluer le potentiel d'économies et de recettes supplémentaires. C'est un immense chantier qui nécessite d'énormes ressources. M. OERTIG tient ici à remercier M. Dominique DUPONT, Chef du service des finances, pour le temps qu'il investit dans cette analyse, en plus des affaires courantes à gérer.

***Intervention du
Conseil communal***

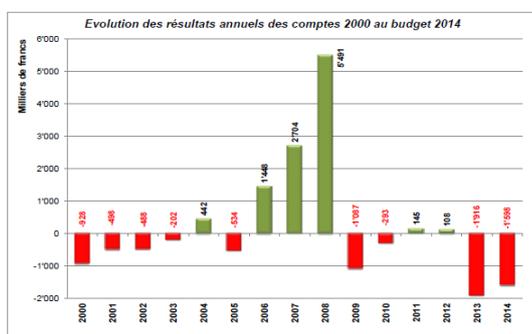
Ceci dit, M. OERTIG présente quelques « slides » destinés à compléter les nombreuses informations qui ont été fournies, soit avec les comptes 2013, soit avec le message du Conseil communal 02-14.

Résultats principaux
(en milliers de francs)

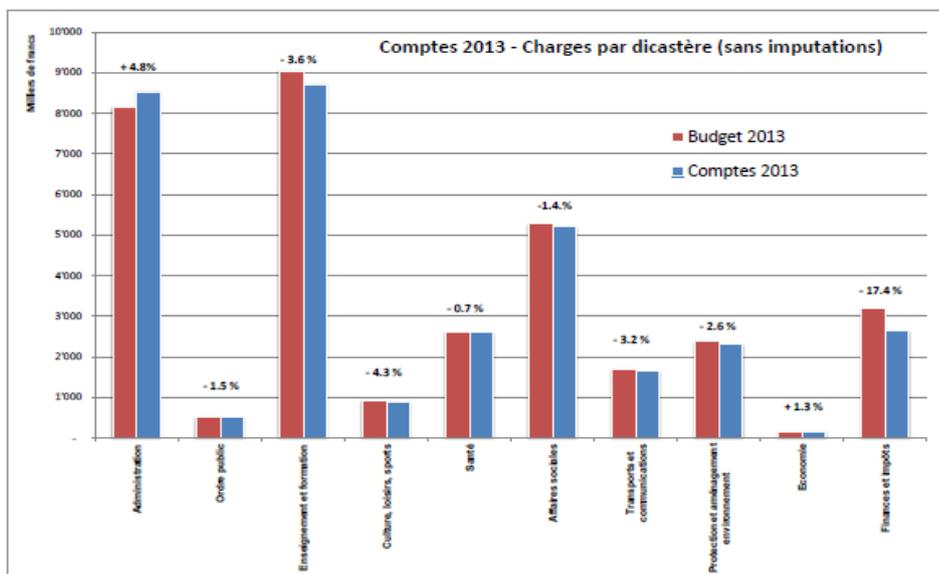
COMPTE DE FONCTIONNEMENT

	Comptes	Budget	Variations 2013		Budget
	2013	2013	kCHF	%	2014
Revenus	34'183	36'227	-2'044	-5.6%	38'499
Charges	36'099	36'394	-295	-0.8%	40'097
Excédent de charges	-1'916	-167	-1'749		-1'598

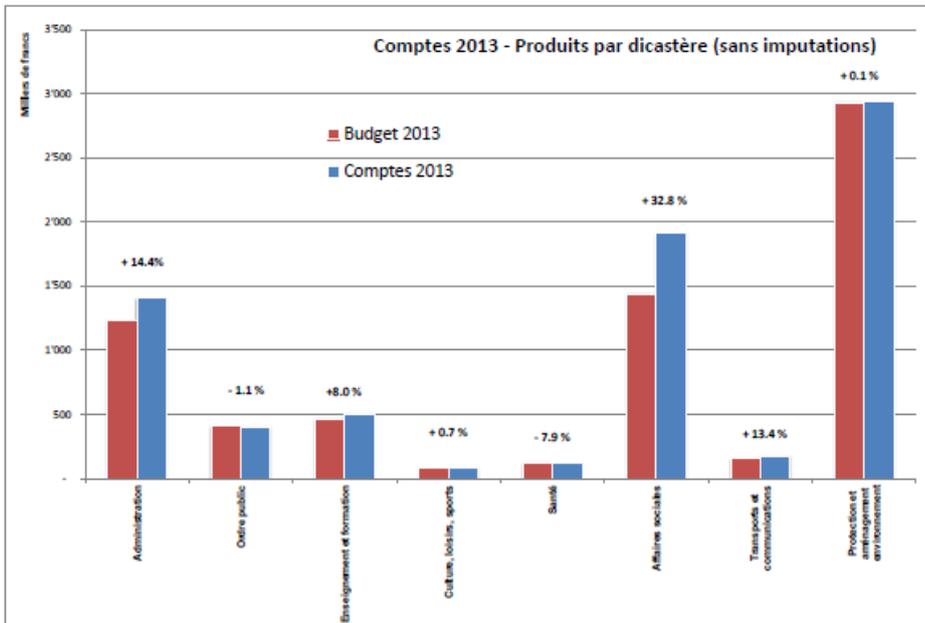
M. OERTIG constate des revenus en baisse de 2,044 millions, soit de 5,6 %, et des charges qui sont maîtrisées, grâce aux chapitres 2, 5 et 6. Les explications se trouvent dans les commentaires accompagnant les comptes.



M. OERTIG se dit déçu de devoir annoncer des pertes de cette envergure. Il souligne cependant qu'entre 2000 et 2013, il y a déjà eu quelques pertes, comme le montre le tableau ci-dessus. La dissolution des réserves latentes, qui a été faite sur deux ans, n'a aucune incidence sur le plan financier. Il semble que ce soit une facturation des impôts mal faite qui en est la cause, chose qui a été corrigée depuis, pour éviter ce genre de surprises.

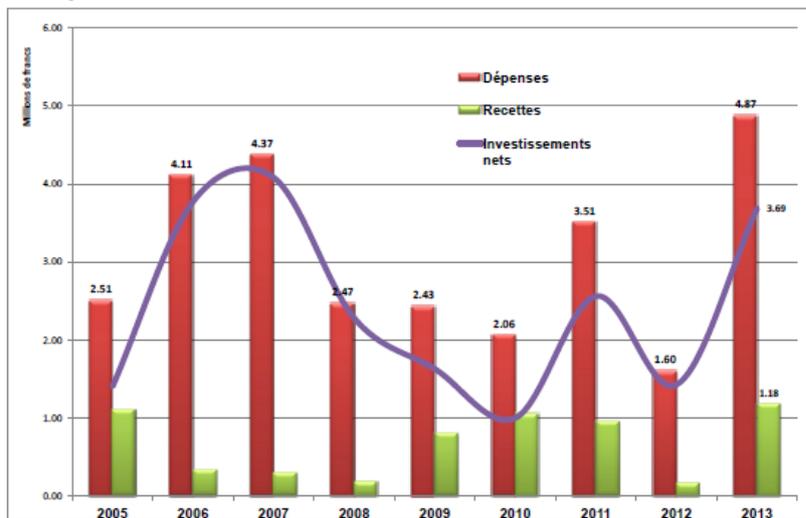


M. OERTIG constate une augmentation des charges au niveau de l'administration qui est notamment liée aux traitements de la crèche. Des commentaires à ce sujet se trouvent dans les comptes.



M. OERTIG relève, au niveau des affaires sociales, une croissance de 32 % des produits qui est due à des remboursements privés d'aide sociale et dans une plus petite mesure à la crèche.

Comptes des investissements annuels

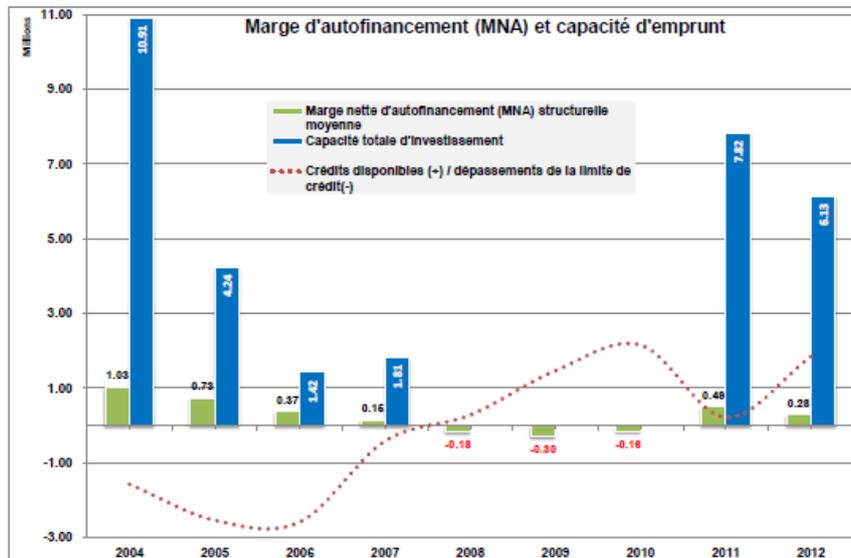


Des investissements importants ont déjà eu lieu en 2006 et en 2007. M. OERTIG constate qu'au niveau des recettes, selon les objets et les constructions, des subventions et taxes viennent améliorer le résultat net de ces investissements.

Investissements de l'année 2013

	Millions de francs
Soldes disponibles à fin 2012	5.49
Budget de l'année 2013 (messages totaux)	21.57
Dépenses de l'année 2013	-4.87
TOTAL	22.19
<hr/>	
Solde total disponible	21.98
Manco (-) / Boni (+) sur terminés	0.21
<hr/>	
Budget de l'année en cours 2014 (messages totaux)	2.04
Total disponible au 1.1.2014	24.02

M. OERTIG passe en revue ce tableau qui présente un disponible de 24'020'000 francs.



M. OERTIG reconnaît ne pas être un expert en marge nette d'autofinancement (MNA), sujet qu'il va encore approfondir. Il est cependant clair que la MNA structurelle moyenne est calculée sur 5 ans sur la base de statistiques définitives. Fin 2012, Marly est encore dans une situation de crédits disponibles ; la dette est donc maîtrisée. Selon la page 109 du rapport de gestion, M. OERTIG précise que les valeurs des MNA structurelles annuelles devront être rectifiées en fonction des statistiques fiscales cantonales officielles (impôts ordinaires).

Fiscalité

En milliers de francs

	C 2012	B 2013	Ecart à C 2012		Ecart à budget 2013		Comptes 2013
40 Impôts	23'946	24'861					22'334
400 Impôts sur le revenu, la fortune et impôt personnel	16'980	18'850	282	-1'589			17'262
+ Impôt sur le revenu (PP)	14'404	16'400	↑ 49	↓ -1'948			14'453
+ Impôt sur la fortune (PP)	1'595	1'530	↑ 66	↑ 131			1'661
+ Impôt à la source	569	530	↑ 145	↑ 184			714
+ Impôt sur les prestations en capital	413	390	↑ 22	↑ 44			434
401 Impôts sur le bénéfice et le capital	2'622	2'070	-1'874	-1'322			748
+ Impôt sur le bénéfice (PM)	2'201	1'630	↓ -1'852	↓ -1'281			349
+ Impôt sur le capital (PM)	421	440	↓ -22	↓ -41			399
402 Contribution immobilière	3'014	3'000	-86	-73			2'927
+ Contribution immobilière	3'014	3'000	↓ -86	↓ -73			2'927
403 Impôts sur les gains en capital	593	350	↓ -216	↑ 28			378
404 Impôts sur les mutations immobilières	665	550	↑ 87	↑ 203			753
405 Impôts sur les successions et donations	48	18	↑ 198	↑ 228			246
406 Autres impôts	23	22	↓ -2	↓ -1			21
441 Impôts sur les véhicules	573	580	↑ 12	↑ 5			585

M. OERTIG revient à l'impôt sur les revenus des personnes physiques, dont le rendement est inférieur de 1'948'000 francs par rapport au budget, de même qu'à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales qui solde à moins 1'281'000 francs. Ces deux résultats péjorent grandement le résultat de l'année 2013. Pour le reste, M. OERTIG estime que l'on peut être globalement satisfait.

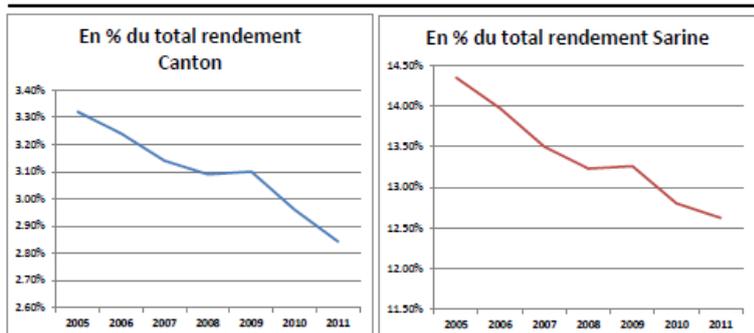
Fiscalité

Impôt sur le revenu

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
--	------	------	------	------	------	------	------

Part de Marly dans le total du rendement de :

Canton	3.32%	3.24%	3.14%	3.09%	3.10%	2.96%	2.84%
Sarine	14.35%	13.97%	13.50%	13.23%	13.26%	12.80%	12.62%



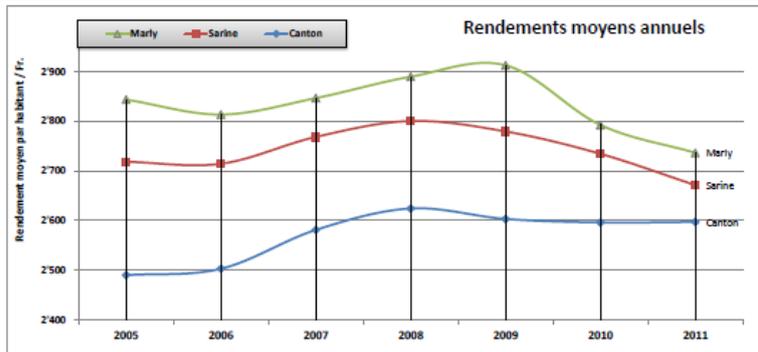
Par rapport au canton et au district, M. OERTIG constate que la part de Marly est en constante diminution, ce qui est inquiétant.

Pour cette fiscalité des personnes physiques et morales, M. OERTIG explique que l'on se base donc impérativement sur les statistiques officielles qui sont communiquées par le canton. La seule autre solution serait d'engager quelques personnes pour vérifier les dernières déclarations fiscales de chaque contribuable, puis d'appeler chaque contribuable pour

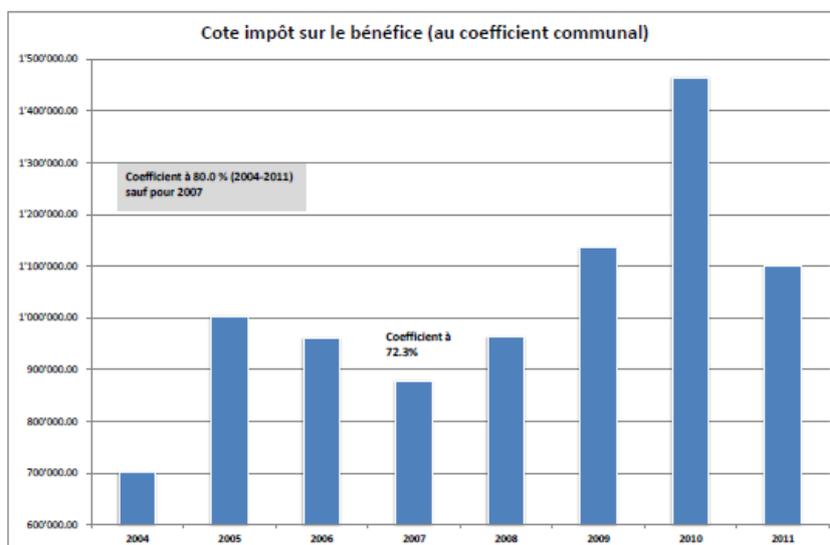
connaître l'évolution de sa situation financière ! Cette démarche n'est cependant pas réalisable à l'échelle de notre – grande – commune. Ainsi, à l'instar de la Ville de Fribourg et d'autres communes, on a ces surprises très désagréables à la clôture de nos comptes.

Fiscalité *Impôt moyen (revenu + fortune) par habitant*

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Marly	2'843	2'813	2'846	2'889	2'912	2'792	2'736
Canton	2'490	2'503	2'581	2'624	2'603	2'596	2'597
Sarine	2'718	2'714	2'768	2'800	2'779	2'734	2'671



M. OERTIG remarque que Marly se trouve encore dans le vert avec 2'736 francs par habitant, par rapport au canton et par rapport au district. Marly est cependant dans une courbe régressive, tout comme le district, alors que le canton est plus stable. A titre de comparaison, M. OERTIG souligne que la commune de Villars-sur-Glâne est à 2'985 francs, celle de Guin est à 2'888 et Fribourg est à 2'715 francs. Marly ne se trouve donc pas très loin de ces communes.



M. OERTIG relève le pic de 2010 et dit son étonnement à ce sujet. Puisque l'on s'est basé sur les statistiques officielles 2010 du canton pour établir ce graphique, il soupçonne fortement que cet élément pourrait être à l'origine

de la surestimation du budget de l'impôt sur les personnes morales. Pour 2014, M. OERTIG espère une agréable surprise due à un possible lissage.

Informations sur l'impôt sur le bénéfice des personnes morales

En millions de francs

	2009	Variations		2010	Variations		2011	Variations 2009-2011	
		Millions	%		Millions	%		Millions	%
Rendement de l'impôt									
Fribourg	262.3	-25.9	-9.9%	236.4	12.2	5.2%	248.6	-13.7	-5.2%
Villars-sur-Glâne	332.1	106.7	32.1%	438.8	-64.6	-14.7%	374.2	42.0	12.7%
Marly	16.8	3.8	22.5%	20.6	-2.8	-13.5%	17.9	1.0	6.0%
Total autres communes	143.9	-2.7	-1.8%	141.2	43.1	30.5%	184.3	40.4	28.1%
Total Sarine	755.1	81.9	10.8%	837.0	-12.1	-1.5%	824.9	69.7	9.2%
Cotes cantonales									
Fribourg	23.2	-2.8	-12.1%	20.4	-1.2	-5.9%	19.2	-4.0	-17.2%
Villars-sur-Glâne	19.3	0.3	1.5%	19.6	4.1	21.0%	23.8	4.4	22.8%
Marly	1.4	0.4	28.9%	1.8	-0.5	-24.9%	1.4	-0.0	-3.2%
Total autres communes	12.0	0.1	0.9%	12.1	1.6	13.1%	13.7	1.7	14.1%
Total Sarine	56.0	-2.0	-3.6%	54.0	4.1	7.5%	58.0	2.1	3.7%

Au sujet de l'impôt sur le bénéfice des entreprises de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Marly et d'autres communes de la Sarine de 2009 à 2011, M. OERTIG remarque que la palme revient sans surprise à Villars-sur-Glâne, puis à Fribourg. Il souligne également que Fribourg, malgré un bénéfice important, voit celui-ci diminuer de 5,2 %.

Pour ce qui est des recettes des personnes morales, M. OERTIG déplore une régression de 3,2 % pour Marly, de 2009 à 2011. Les chiffres 2013-2014 ne vont malheureusement pas améliorer ce résultat négatif, raison pour laquelle il est primordial d'attirer des contribuables « intéressants » et des PME à haute valeur ajoutée à Marly.

Rapport de la Commission financière sur les comptes de la commune de Marly pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

Intervention de la Commission financière

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERARD relève que, selon la loi sur les communes, l'organe de révision est en charge du contrôle des comptes de la commune. Il fournit un rapport à la Commission financière et cette dernière en fait le commentaire devant le Conseil général, respectivement l'assemblée communale.

L'organe de révision a effectué son travail durant la période du 28 mars au 4 avril 2014. La Commission financière a reçu le rapport préliminaire (management letter) le 11 avril 2014. Ce rapport a été commenté en date du 13 mai 2014 par M. SOTTAZ, expert-réviseur agréé. Durant cette séance, diverses informations complémentaires ont été fournies et il a été répondu de façon satisfaisante aux diverses questions posées. Il est toutefois ressorti

de la discussion deux points pour lesquels des compléments d'information de la part du Conseil communal ont été nécessaires, à savoir :

- Le traitement des soldes ouverts auprès de la société Iford Imaging dont la faillite a été prononcée en décembre 2013.
- Le traitement de l'annulation du prêt accordé à la Résidence des Epinettes pour un montant de 500'000 francs. Ce prêt, amorti à 100 % dans les comptes, ne portera plus intérêts à l'avenir. Au moment de la révision des comptes, la question du remboursement éventuel des intérêts perçus n'était pas réglée. On parle d'un montant de 441'250 francs.

Hormis les travaux usuels de contrôle, la fiduciaire a préconisé une mise en place de la gestion des immobilisations à mettre en relation avec la comptabilité, afin aussi d'avoir une meilleure vue du patrimoine de la commune. La Commission financière a formulé cette demande depuis plusieurs années et ne peut qu'appuyer la demande de mise en place de cette gestion.

D'autres remarques ont également été faites, plutôt au sujet de l'organisation interne du Service des finances, organisation placée sous la responsabilité du Conseil communal.

Se basant sur le rapport et l'entretien, la Commission financière a acquis la conviction que les comptes 2013 ont été tenus de manière précise et professionnelle.

En date du 4 avril 2014, les réviseurs ont informé M. OERTIG, Conseiller communal responsable, ainsi que notre chef du Service des finances, M. DUPONT, du résultat de leurs travaux et des constatations faites.

Le compte de fonctionnement des chapitres 0 à 8, en valeur nette, est inférieur au budget de 749'330 francs. Cette amélioration est essentiellement due aux variations des chapitres :

2. Enseignement et formation (dépenses liées)
5. Affaires sociales (essentiellement les remboursements des privés)
6. Transport et communications (suite à la non-réalisation de travaux d'entretien, à l'imputation moindre des intérêts passifs suite à la non-réalisation d'investissements ainsi qu'une diminution de la participation au trafic régional).

Le chapitre 9 mérite une attention particulière. Le total de l'écart du budget est de moins 2'498'260 francs. L'écart sur le revenu des personnes

physiques est de 1'947'400 francs, alors que celui sur le bénéfice des personnes morales s'élève à 1'280'950 francs, soit un total de moins 3'228'350 francs !

Cet écart est partiellement compensé par l'augmentation des recettes relatives à l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt à la source, celui sur les mutations, les donations et les successions.

Quelles conclusions tirer de cela ?

1. Les informations transmises par le Service cantonal des contributions (SCC), respectivement le Service des Communes, sont définitivement non fiables ; partant de cette constatation, comment peut-on établir des plans financiers à 5 ans ?
2. L'équilibre budgétaire devient un exercice très périlleux et engendrera autant des augmentations de recettes que des baisses de charges, voire de prestations ; encore une fois, aucun tabou ne doit exister dans l'analyse du Conseil communal dans le cadre du budget 2015 sur la part des charges qu'il maîtrise. Le Conseil général doit se préparer à prendre des décisions impopulaires, tant pour les employés, la population et les contribuables dans le cadre d'une symétrie des efforts.

La Commission financière propose d'accepter les comptes 2013 tels que présentés et remercie le Conseil communal pour sa gestion, le Chef du Service des finances pour sa coopération et la qualité de son travail.

La Présidente passe en revue, page par page, **les comptes de fonctionnement** *Examen des comptes de fonctionnement*

Page 20 – Finances et Impôts

Mme Dominique ALT (PDC) se réfère particulièrement au commentaire du compte 90.401.00 « Impôt sur le bénéfice des personnes morales », ainsi qu'à la page 112 du rapport de gestion. Selon les statistiques d'impôt sur le revenu des personnes imposables 2010-2011 présentées en page 112 du rapport de gestion, Mme ALT relève qu'environ 14 % de la population paie plus du 50 % des impôts, et ces 14 % représente environ 650 contribuables (2010). Elle aimerait savoir s'il y a une évolution positive et quelle influence ont les arrivées sur cette partie de contribuables qui paient le 50 % d'impôts : une comparaison statistique à ce sujet serait utile. Elle pense aussi qu'il doit être plus facile d'aller discuter d'accueil fiscal avec les personnes morales qu'avec les personnes physique, pour comprendre l'évolution, surtout si, là aussi, c'est un petit 15 % qui paie 60 % des impôts des personnes morales.

*Remarque de
Mme ALT*

Le Conseil communal, par M. OERTIG, prend note de ces réflexions.

**Réponse de
M. OERTIG
Décision**

La Présidente soumet au vote les comptes de fonctionnement 2013.

A la majorité évidente, sans opposition, les comptes de fonctionnement 2013 sont approuvés.

La Présidente passe en revue, page par page, les comptes d'investissements.

**Examen des comptes
d'investissements**

Page 32 – Etat des dettes communales à moyen et long terme

**Intervention de
Mme ALT**

Mme Dominique ALT (PDC) intervient là aussi pour un partage de réflexion. Elle rappelle que les budgets sont faits sur la base d'un taux d'intérêt à 3 %. Elle constate cependant que les prêts qui ont été contractés cette année, bien qu'ils se fassent pour des périodes de 12 ans, l'ont été avec un taux de 1,66 % : ce n'est donc pas le moment d'arrêter les investissements.

Page 33 – Liste des engagements conditionnels ou des garanties

**Intervention de
Mme ALT**

Dans le cadre de la remarque qui a été formulée par la Commission financière relative au Home pour personnes âgées, Mme Dominique ALT (PDC) estime qu'il faudra intégrer dans les réflexions le cautionnement et la garantie de 3'640'000 francs mentionnée en page 33.

La Présidente soumet au vote les comptes d'investissements 2013.

Décision

A la majorité évidente, sans opposition, les comptes d'investissements sont approuvés.

Au vote d'ensemble, les comptes de fonctionnement et les comptes d'investissement sont adoptés, à la majorité évidente, sans opposition.

La Présidente passe en revue, chapitre par chapitre, le rapport de gestion 2013.

**Examen du rapport de
gestion**

Rubrique 1.1. Administration générale (page 13)

**Question de
Mme ALT**

Mme Dominique ALT (PDC) s'adresse en particulier à Mme Mary Claude PAOLUCCI. En constatant l'augmentation des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires de l'aide sociale, elle souhaite savoir si ces charges entrent dans le cadre de charges liées ou de charges directes pour la commune de Marly.

Pour ce qui est des charges liées à l'aide sociale, Mme Mary Claude PAOLUCCI relève que la commune en assume le 60 % et le canton le 40 %, en fonction des lois.

**Réponse du
Conseil communal**

Dans l'hypothèse où, à Marly, dix personnes supplémentaires sont au bénéfice de l'aide sociale ou du chômage, Mme ALT (PDC) souhaite savoir si les charges qui en découlent entrent dans un pot commun global ou si une influence séparée existe.

**Remarque de
Mme ALT**

Mme Mary Claude PAOLUCCI confirme que ces charges entrent dans un pot commun global, dans le sens où chaque commune en assume le 60 % et le canton le 40 %. Cette répartition a changé il y a maintenant deux ans.

**Réponse du
Conseil communal**

Rubrique 1.2.5 - Structure d'âge des collaborateurs et collaboratrices (page 22)

**Question de
Mme ALT**

Mme Dominique ALT (PDC) relève le constat relativement alarmant que 32 collaborateurs de la commune ont dépassé l'âge de 50 ans et plus et que 7 ont plus de 60 ans. Elle souhaite savoir de quelle manière le Conseil communal envisage le renouvellement de cet effectif.

M. Eric ROMANENS, Vice-Syndic, explique que la procédure va se dérouler de la même manière que cela se fait dans les entreprises privées, en insistant sur le fait que les gens qui atteignent un certain âge ne sont pas tous licenciés, en tout cas pas à la Commune. Le Conseil communal ira donc au cas par cas. Lorsqu'il aura besoin de personnel, il publiera des offres d'emploi et engagera.

**Réponse du
Conseil communal**

Rubrique 7.1. - Edilité (page 100)

**Remarque de
M. MOLLARD**

M. Daniel MOLLARD (PS) apporte une correction à la page 100, sous la rubrique « Bois ». Il convient de lire « 178 tonnes en 2012 » et non « 2021 ».

Rubrique 8 – Finances et Impôts (page 109)

**Question de
Mme ALT**

Mme Dominique ALT (PDC) se réfère aux statistiques figurant en haut de la page 109. La capacité de la charge financière comprend-elle les charges effectives ou les charges théoriques à 3 % ?

Il s'agit des charges effectives, répond M. OERTIG.

**Intervention du
Conseil communal
Décision**

Au terme de l'examen page par page, la Présidente soumet au vote le rapport de gestion 2013. A la majorité évidente, sans opposition, ce rapport est accepté par le Conseil général.

3. Adoption du règlement concernant l'Accueil extrascolaire (message 03-14)

**Intervention du
Conseil communal**

En préambule, Mme Françoise SAVARY précise que ce règlement a passé l'examen préalable auprès du Service des communes, de la Direction de l'instruction, de la culture et du sport (DICS) et du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), qui dépend de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Après les corrections et modifications demandées par ces trois instances, une nouvelle version a été soumise au SEJ et quittancée. L'annexe se réfère à l'article 10 du règlement de portée générale. La Direction de la santé et des affaires sociales demande qu'un montant

maximum soit fixé dans le règlement. Actuellement, le prix coûtant d'un enfant s'élève à 133 francs. Sont compris dans ce montant les frais de fonctionnement, les charges patronales (salaire, charges sociales, frais de formation), les charges d'infrastructures, service de la dette inclus, et les déductions des participations des parents et des participations cantonales. Le coût maximal de 200 francs a été calculé par rapport au coût réel de l'accueil, en anticipant l'augmentation de coût due à la future location du Pré Zurthanen et en gardant une marge de progression.

La Présidente demande s'il y a une proposition de renvoi de ce message. Comme tel n'est pas le cas, elle ouvre la discussion.

Intervention de la Présidente

Aucune question n'étant posée, la Présidente passe en revue, article par article, le règlement concernant l'Accueil extrascolaire, puis l'annexe I.

Examen du règlement concernant l'Accueil extrascolaire

La Présidente soumet au vote le message 03-14 et le règlement concernant l'Accueil extrascolaire, qui sont adoptés à la majorité évidente, sans opposition.

Décision

4. Crédit d'investissement (budget 2014)

– Modération de trafic, mandat d'étude pour la route du Centre (message 04-14)

Avec 2 millions de déficit, M. Jean-Marc BOECHAT est conscient que ce n'est pas la configuration rêvée pour présenter un message d'investissement. Il précise que ce message est « amputé du reste du système » et qu'il se place dans la stratégie esquissée la dernière fois, qui crée une synergie entre la révision des routes et la mise en place de la modération de trafic, ce qui permet d'économiser de l'argent. La situation des finances communales étant difficile, M. BOECHAT est d'avis qu'il faut cependant se poser la bonne question : comment fait-on au niveau de la commune pour garder et attirer une population qui remette notre système d'impôt dans une situation un peu meilleure ? C'est ce que le Conseil communal a décidé de faire dans sa stratégie.

Intervention du Conseil communal

M. BOECHAT présente donc les deux messages 4-14 et 05-14, qui sont liés et qui concernent trois endroits de Marly. Le premier message prévoit un mandat d'étude pour la zone de la route du Centre, avec des montants en jeu nettement moins importants que ceux des travaux autour des écoles. Le second message concerne les deux poches de Grand-Pré et des Epinettes, autour des écoles justement, où la modération de trafic est la priorité première. Cette modération s'inscrit effectivement dans la stratégie du Conseil communal qui, rappelle M. BOECHAT, est axée sur l'aménagement, la mobilité et les prestations. La mobilité est ici déclinée sur trois points :

l'amélioration de la mobilité interne, la promotion de la mobilité douce et l'assainissement des voies de communication. Cette demande de crédit répond également à une demande populaire. M. BOECHAT se réfère à ce sujet à l'enquête du VLP-ASPAN qui révèle que les deux tiers de la population soutiennent les modérations de trafic, que 38 % de la population vit déjà dans des endroits modérés, ce qui n'est évidemment pas le cas à Marly. M. BOECHAT rappelle que les membres du Conseil général sont les représentants de la population et espère dès lors qu'ils seront sensibles aux demandes de cette population.

En ce qui concerne la poche des Epinettes, M. BOECHAT relève qu'une consultation des riverains concernés a eu lieu. Près de 50 personnes y ont pris part, dont la plupart, si ce n'est l'ensemble, saluait les mesures de modération de trafic. Seule une opposition, signée par 85 riverains, a été déposée, opposition qui mettait en discussion la fermeture totale de la route de l'Ancienne-Papeterie. Après avoir discuté avec les opposants, un compromis a été trouvé et les 85 oppositions ont été retirées. Dans la lettre qui accompagnait cette opposition, M. BOECHAT a particulièrement retenu une phrase des opposants, qui mentionnaient « leur soutien unanime aux mesures prises pour modérer le trafic dans cet endroit-là », où les écoliers marchent souvent sur la route, en l'absence de trottoir. Ce soutien de la population est acquis depuis longtemps : les premières discussions autour des modérations de trafic ont eu lieu au début des années 2000 et, systématiquement et de façon récurrente, cette demande revient.

M. BOECHAT répète donc que les investissements proposés, autant pour préparer le travail sur la route du Centre que pour effectuer les travaux au niveau de Grand-Pré et des Epinettes, sont des travaux que la population demande et qui entrent dans la stratégie du Conseil communal.

Conformément à ce qui a été dit dans cette salle au mois de décembre, le Conseil communal a intégré dans la nouvelle mouture une reconfiguration rapide, mais efficace, de la cour d'école, entre Chevalier 8 et 7, de façon à ce que ces cours aient vraiment une unité, même si les gros travaux de terrassement qui sont nécessaires seront faits ultérieurement, au moment de la réfection du centre scolaire dans son ensemble. Les travaux actuellement en cours sont des travaux pour lesquels le crédit et le permis de construire ont été accordés. Ils sont à mettre en relation avec la mise en impasse de la route du Chevalier, qui est maintenant une impasse.

Ce chantier est bientôt terminé et un trottoir a fait son apparition, ce qui est sécurisant au niveau de la circulation.

Mme Anne DEFFERRARD annonce que la Commission financière demande le renvoi du message 04-14. La majorité de la Commission financière a pris connaissance de la volonté du Conseil communal de continuer à investir dans les mesures de modération de trafic, alors même que tant la Commission financière que le Conseil général, pour des raisons de priorité et par souci de commencer à réduire les coûts, avaient refusé le message 14/13.

***Préavis de la
Commission financière***

Petit rappel formel : un investissement ne peut être réalisé hors budget sauf en cas d'urgence. Ce qui n'est pas le cas pour ces deux messages. Au vu du déficit budgétaire 2014, de la baisse avérée des recettes fiscales 2013 et en attendant d'avoir l'analyse du Conseil communal sur les comptes de la commune, la Commission financière préavisera négativement tout projet d'investissement non urgent et demandera le renvoi de celui-ci au plus tôt pour le budget 2015. La Commission demande que chaque Conseiller communal prenne à bras le corps le problème des finances et consacre toute son énergie à ce travail d'analyse avant de s'investir dans de nouveaux projets. La Commission demande également que le Conseil communal priorise réellement les besoins.

La Présidente demande s'il y a une proposition de renvoi du message 04-14.

***Intervention de
la Présidente***

M. Bruno RÜEGER (PS) estime que la Commission financière n'est pas habilitée à formuler une proposition de renvoi.

***Intervention de
M. RÜEGER***

Si tel est le cas, Mme Anne DEFFERRARD (PDC) formule cette demande à titre personnel.

***Intervention de
Mme DEFFERRARD***

Au sujet de l'enquête à laquelle M. BOECHAT s'est référé, à propos de l'intérêt qu'ont les gens à s'installer dans une commune, M. Benjamin PAPAUX (UDC) aurait souhaité connaître les résultats d'une même étude liée par classe de revenu. Selon M. PAPAUX, il est clair que si l'on ne paie pas ou peu d'impôt, il est plus facile de relayer le critère de la fiscalité sur un critère inférieure. Il ne pense pas que c'est la modération du trafic qui va forcément amener de bons contribuables. M. PAPAUX propose effectivement le renvoi du message 04-14, au nom du groupe UDC.

***Intervention de
M. PAPAUX***

Au nom du groupe PLR, M. Sergio MANTELLI propose également le renvoi de ce message. Il est d'avis que l'on peut faire de la modération de trafic

***Intervention de
M. MANTELLI***

avec des moyens plus simples. La sécurité est certes importante mais, pour les raisons invoquées par la Commission financière, le groupe PLR estime que ces investissements ne sont pas absolument urgents et qu'ils peuvent attendre, jusqu'à ce qu'on ait plus de visibilité sur les possibilités financières de la commune.

Mme Dominique ALT, au nom du groupe PDC, souscrit aussi à la proposition de renvoi, sans parler du bien-fondé ou pas du message, mais plutôt sous l'angle financier. En effet, le Conseil communal annonce aujourd'hui que les résultats de l'analyse en cours, ainsi que les mesures qui vont être prises seront présentés encore avant le budget. Mme ALT pense qu'il sera alors plus facile de traiter un tel message avec une lecture financière plus aisée.

***Intervention de
Mme ALT***

M. Bruno RÜEGER, au nom du groupe socialiste, comprend que la Commission financière soit guidée par une certaine orthodoxie. Cependant, le fait que les trois partis politiques refusent l'entrée en matière sur ce message signifie simplement pour lui un refus de discuter de la pertinence de la qualité de vie des riverains des routes concernées. Le groupe PS demande que le Conseil communal propose ces investissements et que le Conseil général en discute. Selon M. RÜEGER, il est nécessaire de laisser les considérations personnelles et partisans de côté.

***Intervention de
M. RÜEGER***

Au nom de la Commission d'aménagement à l'unanimité, en rappelant que cette Commission est constituée de représentants de tous les groupes politiques du Conseil général, M. Pascal BONGARD (PDC) informe du préavis favorable sur ces deux messages.

***Préavis de la
Commission
d'aménagement***

Conformément au règlement du Conseil général, Mme CLEMENT précise qu'elle soumet en premier au vote la demande de renvoi du message 04-14.

***Intervention de
la Présidente***

La Présidente soumet au vote la proposition de renvoi du message 04/14 relatif à la modération de trafic, mandat d'étude pour la route du Centre, qui est acceptée par 25 voix contre 17 et 2 abstentions.

Décision

– **Modération de trafic, route des Ecoles, Marly Cité (message 05-14)**

Mme Anne DEFFERRARD explique que la Commission financière émet le même préavis que celui formulé pour le message 04-14. Si elle ne peut le faire au nom de la Commission financière, Mme DEFFERRARD précise qu'elle le formule en sa qualité de Conseillère générale, pour les raisons invoquées précédemment.

***Préavis de la
Commission financière***

Elle demande donc le renvoi de ce message 05-14.

Comme annoncé auparavant, M. Bruno RÜEGER, au nom du groupe PS, s'oppose absolument à ce renvoi. Si Mme DEFFERRARD, qui est Conseillère générale, veut appliquer l'orthodoxie financière, libre à elle. Selon M. RÜEGER, il faudrait cependant le faire de manière rigoureuse et on s'acheminerait alors vers le gel de tous les investissements. Pour aller au bout du raisonnement, il faudrait proposer de suspendre toutes les séances du Conseil général, qui non seulement coûtent quelque milliers de francs à chaque fois à la communauté, mais qui n'auraient plus leur raison d'être puisque plus rien ne serait soumis au Conseil général tant que les finances communales sont en rouge. Selon M. RÜEGER, il faut être sérieux : la Commission financière doit rendre attentif le Conseil général aux conséquences financières de chaque dépense, mais elle ne doit pas décider de ce qui doit être dépensé ou non pour le bien commun. Nous ne devons pas accepter de remettre en cause la seule valeur que Marly peut proposer à ses habitants, c'es-à-dire la qualité de vie, au moins aussi bonne que celle de ses voisines. Plutôt que de refuser l'entrée en matière sur le sujet, ouvrons le débat ! Que voulons-nous pour que Marly continue d'être une commune où les gens viennent habiter et où il fait bon vivre ?

**Intervention de
M. RÜEGER**

M. Benjamin PAPAUX annonce que le groupe UDC ne souhaite pas directement le renvoi de ce message, mais fait la contre-proposition suivante au sujet de ce message. Il propose de supprimer la poche 7, de réaliser la poche 3 et l'aménagement provisoire de la cour d'école. Par conséquent, la contre proposition relative au crédit d'investissement est la suivante :

**Intervention de
M. PAPAUX**

Travaux génie-civil et aménagement poche 3	Fr.	84'000.--
Aménagement provisoire cour d'école de Cité	Fr.	19'500.--
Autres spécialistes et frais	Fr.	4'500.--
Honoraires d'ingénieur + frais (./. 5'800.- déjà facturés)	Fr.	14'000.--
Indexation des prix	Fr.	4'000.--
Total	Fr.	126'000.--

Concernant les montants susmentionnés, M. PAPAUX explique que le groupe UDC a gardé ceux indiqués dans le message 05-14 pour les coûts liés aux spécialistes. Il signale qu'il y a encore un solde disponible de 122'000 francs votés en 2013.

Au nom du groupe PDC, Mme Dominique ALT répète qu'au vu des travaux d'analyse financière actuellement en cours, il est nécessaire de mettre toutes les pièces du puzzle sur la table pour ensuite prendre les bonnes décisions. Elle propose dès lors le renvoi du message tel que présenté. **Intervention de Mme ALT**

Le groupe PLR, par M. Sergio MANTELLI, propose le renvoi de ce message. Il aimerait répondre à M. RÜEGER qu'il ne se considère pas irresponsable, mais qu'il travaille pour la qualité de vie des habitants de Marly. M. MANTELLI estime que les investissements proposés ne sont pas urgents, compte tenu de la situation financière de la commune et des incertitudes qui existent avec l'analyse en cours. **Intervention de M. MANTELLI**

La Présidente soumet au vote la proposition de renvoi du message 05/14 relatif à la modération de trafic, route des Ecoles, Marly Cité, qui est acceptée par 22 voix contre 20, et 2 absentions. Décision

La Présidente demande une suspension de séance de deux minutes. **Intervention de la Présidente**

La Présidente confirme les résultats du vote relatif au renvoi du message 05-14, c'est-à-dire 22 voix pour, 20 voix contre, et 4 absentions. Décision

5. Elections à la présidence et à la vice-présidence, allocutions de la Présidente sortante et de la Présidente élue

➤ Election à la présidence

Au nom du groupe PDC, Mme ALT se réfère à la présentation qu'elle avait faite de Mme Line WIDMER-COMMENT lors de l'élection de cette dernière à la vice-présidence du Conseil général. Elle remercie d'ores et déjà le Conseil général de bien vouloir soutenir la candidature de Mme Line WIDMER-COMMENT. **Intervention de Mme ALT**

Résultat de l'élection à la présidence :

Résultat

– Bulletins distribués	:	47
– Bulletins rentrés	:	47
– Bulletins blancs	:	6
– Bulletins nuls	:	1
– Bulletins valables	:	40
– Majorité absolue	:	21

Est élue Présidente par 36 voix, Mme Line WIDMER-COMMENT (PDC).

Ont obtenu une voix, MM. Sergio MANTELLI (PLR) et Claude BAYS (PDC).

L'assemblée félicite la nouvelle élue.

➤ **Election à la vice-présidence**

**Intervention de
M. RÜEGER**

Au nom du groupe PS, M. Bruno RÜEGER présente la candidature d'une personne jeune, dynamique, sportive, qui est bien engagée tant au niveau politique qu'associatif, qui est aussi membre du comité de l'Association Fri-Son : il s'agit de M. Lionel WALTER, Conseiller général depuis deux ans et membre du Bureau de l'Agglomération. M. WALTER prépare actuellement un master en politique et management public à l'Université de Berne. Ce soutien au candidat socialiste sera aussi un encouragement pour les jeunes marlinois à s'engager davantage dans la vie politique de la commune, conclut M. RÜEGER.

Résultat de l'élection à la vice-présidence :

Résultat

– Bulletins distribués	:	47
– Bulletins rentrés	:	47
– Bulletins blancs	:	4
– Bulletins nuls	:	0
– Bulletins valables	:	43
– Majorité absolue	:	22

Est élu à la Vice-Présidence, par 36 voix, M. Lionel WALTER (PS).

A obtenu trois voix, M. Mathieu LOUP (PS) ;

A obtenu une voix, Mme Florence CAUHEPE (PDC) ;

A obtenu une voix, M. Christophe CLEMENT (UDC) ;

A obtenu une voix, M. Sergio MANTELLI (PLR) ;

A obtenu une voix, Mme Monique PORLEZZA (PS).

L'assemblée félicite le nouvel élu.

➤ **Allocutions de la Présidente sortante et de la Présidente élue**

**Intervention de
la Présidente sortante**

Mme Claudia CLEMENT, Présidente sortante, déclare :

« J'ai eu la chance de vivre une expérience enrichissante et instructive, certes pas toujours facile, mais j'en garderai un très bon souvenir.

Ich hatte das Glück, eine bereichernde und lehrreiche Erfahrung zu erleben, sicher, die nicht immer leicht war, aber ich werde dennoch eine sehr gute Erinnerung behalten.

J'ai malgré tout encore un souhait à vous faire partager : ne serait-il pas judicieux de pratiquer l'écoute de l'autre et la compréhension ? Car malheureusement, personne n'a « la science infuse ». C'est ensemble, lors de débats et d'échanges, que nous prendrons les bonnes décisions. Evitons la pratique des luttes de pouvoir et de représentativité entre les différents partis politiques. Dialoguons pour le bien de toutes et tous. Faisons-le pour

une noble cause : offrir des perspectives d'avenir et de bien-être à notre Commune. Marly doit rester une Commune où il fait bon vivre, et la proximité de la nature seule ne le fera pas !

Puisse cette année être constructive. Que notre Conseil général poursuive ses débats dans le respect, la sérénité et la tolérance.

Je tiens également à remercier chaleureusement MM. le Syndic et Vice-Syndic, les membres du Conseil communal et les membres du Conseil général pour l'attention et la confiance que vous m'avez témoignées lors des séances du Conseil général. Non sans oublier le précieux appui de M. Luc MONTELEONE et de Mme Isabelle HEMMER qui m'ont informée et guidée durant toute la période afin je puisse mener à bien nos séances.

Die Zweisprachigkeit ist ein Trumpf unserer Gemeinde und für die Zukunft der Jugend erforderlich.

Es war für mich eine Ehre den Generalrat zu präsidieren und möchte mich ganz herzlich dafür bedanken.

Et pour terminer, je souhaite bon succès et aussi beaucoup de plaisir à Mme Line Widmer-Comment et à M. Lionel Walter dans leurs nouvelles tâches ».

Mme Claudia CLEMENT passe ensuite la parole à la Présidente élue, Mme Line WIDMER-COMMENT :

**Intervention de la
Présidente élue**

« Pour vous remercier de ma nomination à ce poste, je souhaite vous transmettre une fable méditative d'un auteur inconnu : « Les cailloux ».

« Un grand consultant en ressources humaines démarra un jour un séminaire de gestion du temps avec quelques objets devant lui. Quand les participants furent tous installés, il prit un grand bocal vide et le remplit à ras bord avec des pierres d'environ 5 cm de diamètre. Il demanda ensuite aux participants si le bocal était plein. Tout le monde fut d'accord pour dire que c'était bien le cas. Le consultant prit ensuite une boîte pleine de petits cailloux et les versa sur les pierres. En secouant le bocal, les cailloux remplirent les vides entre les pierres. Il reposa la même question aux participants. Ceux-ci rigolèrent, et dirent que cette fois le bocal était vraiment plein.

Il prit alors une boîte pleine de sable et la versa dans le bocal. Bien sûr, le sable s'infiltra et remplit tout l'espace disponible. A ce moment-là, il procéda à un tour de table pour demander à chacun des participants quelle était à ses yeux la véritable leçon à tirer de cette expérience. La plupart d'entre eux étaient des cadres de haut niveau, aussi pensèrent-ils qu'en regardant mieux l'agenda de leur journée, ils pourraient y placer beaucoup plus de

choses qu'il n'y paraît au premier abord.

Après avoir remercié tout le monde pour sa contribution, le consultant reprit : « Maintenant, je voudrais que vous vous imaginiez que ce bocal représente votre vie. Les pierres représentent les choses importantes : votre partenaire, vos enfants, votre santé, votre activité, les choses qui, si rien d'autre n'existait, feraient que votre vie serait quand même remplie. Les cailloux représentent les autres choses qui, sans être les plus importantes, comptent tout de même dans votre échelle de valeurs, tels que votre emploi actuel, votre statut social, votre maison, votre voiture. Le sable, quant à lui, représente tout le reste, toutes les petites choses sans importance. Si vous commencez par remplir le bocal avec du sable, il n'y aura plus de place pour rien d'autre. La même chose est valable dans votre vie : si vous dépensez trop de temps et d'énergie pour les petites choses, il n'y aura plus de place pour les choses importantes ».

Cette fable peut symboliser la gestion, que ce soit dans le monde professionnel, familial ou pour une entité comme notre commune de Marly : des grosses pierres, des petits cailloux, du sable.

L'Agglo, la fusion : grosse pierre, petit caillou ou sable ?

Le souhait que nous ayons une séance de vraie discussion sur ce thème afin d'avoir le point de vue de la commune et de nous, Conseillers généraux.
Une séance pour comprendre les vrais enjeux !

La route d'accès Marly-Matran : grosse pierre, petit caillou ou sable ?

Le souhait de remettre le pied à l'étrier et se battre, car il semblerait qu'on oublie un peu notre région avec les routes de contournement proposées. De très beaux projets se développent dans la zone Ilford et il faudra très vite pouvoir y accéder facilement.

Les finances de la commune : très grosses pierres, gros cailloux, petits cailloux ou sable ?

Le souhait que chacun se pose les bonnes questions, pas pour son confort personnel, mais pour le bien de la commune. Nous aurons de grandes discussions et décisions à prendre. Et soyez-en certains, deux séances en décembre seront bien nécessaires.

Que la commune se dote d'une vision à long terme : grosse pierre, petit caillou ou sable ?

Je ne me prononcerai pas pour l'instant.

Pour terminer, je pourrai faire un bilan positif, dans une année, si les échanges auront eu lieu dans le respect et que j'aurai pu recentrer les discussions à l'essentiel. Je me réjouis de ce défi !

Je vous remercie encore de la confiance que vous m'accordez pour cette année et pour votre écoute ».

M. Eric ROMANENS adresse ses remerciements et ceux du Conseil communal à la Présidente sortante de la manière suivante :

Intervention du Vice-Syndic

« Permettez-moi au nom du Conseil Communal de vous remercier et de vous féliciter au terme de cette année à la présidence du Conseil Général de Marly.

En effet, par votre bon sens et votre dynamisme, vous avez, tout au long des séances, maîtrisé votre sujet, en menant les débats avec calme et sérénité. Certes, tout n'a pas forcément été aussi simple que l'on puisse le croire et lorsqu'il fallait recentrer le sujet ou calmer les quelques velléités qui parfois ont pu surgir, vous avez agi avec tact et fermeté.

Il a toujours été aisé pour le Conseil Communal, et en particulier pour notre secrétaire général, M. Luc Monteleone, et son adjointe, Mme Isabelle Hemmer, de travailler avec vous durant cette année, que ce soit lors des séances du bureau ou durant les séances plénières. Toujours disponible et ouverte à la discussion, nous tenons ici à vous remercier également pour votre engagement inlassable au service de la collectivité. Je ne retiendrai ici que votre présence durant 3 jours à Hünenberg (notre commune partenaire en Suisse alémanique), lors de l'exposition Hüna en avril dernier, ou encore la mise sur pied de la bourse aux livres et aux jouets que vous menez de main de maître depuis plusieurs années. Vous ne comptez ni votre temps, ni votre force de persuasion afin d'engager l'ensemble de votre famille pour aider à l'organisation de l'une ou l'autre manifestation. Agente Marly-Sympa, vous ne ménagez pas non plus votre peine à propager l'esprit de cette entité de par vos nombreuses présences et représentations dans le cadre des diverses manifestations culturelles ou sportives qui animent, tout au long de l'année, notre commune ».

M. Eric ROMANENS adresse ensuite ses félicitations et celles du Conseil communal à la Présidente et au Vice-Président élus. Il leur souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de leurs mandats respectifs. Pour fêter comme il se doit ces élections, à l'issue de cette séance, et comme le veut la coutume, M. Eric ROMANENS invite cordialement l'assemblée à partager le verre de l'amitié en compagnie du public et des représentants de la presse. Il remercie de l'attention accordée et souhaite à chacun une bonne fin de soirée et un excellent week-end prolongé pour ceux qui ont la chance d'être en congé vendredi.

6. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours***Intervention du
Conseil communal***

M. Eric ROMANENS apporte les informations suivantes :

Appartements pour seniors au Pré Zurthanen

La Commission de bâtisse (COBAT) a été créée et elle est composée de MM. Gérald Mutrux, Jean-Daniel Savoy, Laurent Aubry, Jean-Daniel Dubosson, Javier Guanter et Alain Charrière. Les consultants de la commune sont M. Jean-Pierre Helbling et Mme Mary Claude Paolucci. Les architectes en charge de la planification sont MM. Vincent Spicher et Jacques Rigolet. M. Dubosson est nommé président de la COBAT et M. Laurent Aubry est nommé vice-président de cette dernière.

M. Eric ROMANENS donne quelques informations concernant tout d'abord l'implantation du futur bâtiment et la dérogation à la hauteur. Le terrain à disposition présente une déclivité inattendue, confirmée par un relevé de géomètre. Un delta de près de 2 mètres d'altitude apparaît sur la longueur de 77 mètres du bâtiment projeté. L'architecte démontre qu'avec une dérogation à la hauteur du bâtiment de minimum 0,80m au-dessus des 15m règlementaires, le rez-de-chaussée s'implante en permettant un accès aisé aux personnes à mobilité réduite et évite un décaissement trop important à l'Est vers la résidence des Epinettes. Les représentants de la Commission d'aménagement de Marly ont préavisé favorablement cette proposition, moyennant une prise de contact avec les riverains directement concernés.

M. ROMANENS informe qu'une liaison piétonne couverte avec la résidence des Epinettes, établissement médico-social voisin, est demandée et fait partie intégrante du cahier des charges conditionnant l'octroi du droit de superficie à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF).

M. ROMANENS annonce que les futurs utilisateurs (crèche, l'AES, et l'antenne de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile (FASDS) ont été consultés par l'architecte pour la mise en place du programme de ces locaux. Le programme rédigé a été présenté à la Commission des bâtiments communaux le 14 avril dernier. Celle-ci l'a validé et une première variante de plan du rez-de-chaussée a été dessinée et est présentée par l'architecte. Les surfaces locatives représentent environ 1'005 m², avec 405 m² pour l'AES, 475 m² pour la crèche et 125 m² pour l'antenne de la FASDS.

A propos de la typologie des logements, M. ROMANENS rappelle que le projet initial comportait 47 logements répartis en 19 x 1,5 pièce, 19 x 2,5

pièces, 8 x 2,5 pièces et 1 x 4,5 pièces. La phase qui a suivi cette étude de faisabilité a permis d'identifier que la demande porterait sur des logements plus grands. L'offre a ainsi évolué avec l'intégration de 3,5 pièces dans les extrémités du bâtiment. La Commune exigeant une majorité de logements compatibles avec les prestations complémentaires, l'architecte propose de transformer le premier étage en y créant un 4,5 pièces pour le concierge, avec un 1,5 pièce mitoyen. De cette manière, la part de logements compatibles atteint 52,5 %. Ce nouveau projet comporte 40 logements répartis en 4 x 1,5 pièces, 16 x 2,5 pièces, 12 x 2,5 pièces et 8 x 3,5 pièces.

Pour le parking, M. ROMANENS explique que le projet comprend 63 places de stationnement, avec une répartition de 54 places attribuées et 9 places visiteurs. Une cinquantaine de celle-ci sera implantée au sous-sol. En ce qui concerne l'abri de protection civile, la commune, arrivant à un déficit de places protégées, demande de vérifier la faisabilité de 400 nouvelle places d'abri dans les sous-sols du bâtiment. L'architecte prendra contact avec les instances cantonales concernées.

Lors des discussions préalables à l'attribution du DDP à la CPPEF, M. ROMANENS rappelle que la commune avait demandé à l'architecte de considérer les synergies possibles entre le chantier du bâtiment en question et le projet de la place du village, implantée au Sud et bénéficiant d'un permis de construire. La commune souhaite confier à Charrière-Partenaires un mandat pour l'exécution du projet en visant une optimisation des coûts de construction générée par le cumul des deux mandats pour les entreprises retenues. Les mouvements de terre pourront également être optimisés en considérant les deux projets ensemble.

Pour terminer, M. ROMANENS présente le calendrier établi par la Commission de bâtisse :

Mai à août 2014	Projet – devis – dossier de demande de permis
Septembre 2014	Dépôt demande de permis – Enquête publique
Septembre 2014 – Mars 2015	Dossier d'exécution – appels d'offres
Printemps 2015 – Printemps 2017	Exécution (20 à 24 mois)

7. Information sur l'avancement de l'analyse stratégique et financière

Une première étape a été réalisée, en collaboration avec les Chefs de Dicastère et Chefs de services. M. Jean-Pierre OERTIG rappelle que trois

***Intervention du
Conseil communal***

catégories de comptes ont été créées pour faciliter cette analyse : 1 = comptes totalement liés ; 2 = comptes partiellement liés et 3 = comptes totalement libres. Il ressort des premiers résultats que pour les comptes de catégorie 1, soit 20 millions de francs, il n'existe pas de marge de manœuvre ; pour ceux de catégorie 2, soit 12 millions de francs, une marge de manœuvre partielle existe, mais elle est liée à des règlements, conventions ou directives. M. OERTIG estime qu'il ne faut pas tirer trop de conclusions hâtives, car il est sûr que les possibilités d'économies ou de recettes supplémentaires seront liées évidemment à des modifications de ces règlements, ou à des négociations de convention. Cela peut prendre du temps. Pour la catégorie 3, soit 1,8 million francs, la marge de manœuvre est totale. M. OERTIG annonce que lui et M. DUPONT ont également défini les personnes qui ont les compétences de décision par rapport aux comptes qui seront concernés par le plan de mesures.

La suite de cette analyse est la création du plan de mesures concrètes concernant les économies et les recettes supplémentaires possibles, en prenant en compte le focus sur les charges semi-liées ou totalement libres, les montants mis au budget 2014, les besoins avérés de la population et les incidences, positives ou négatives, sur le bien-être d'une population de 8'000 habitants. C'est la phase la plus astreignante.

M. OERTIG présente le calendrier suivant :

Tâche	Responsable(s)	Début
Vision globale définie	CC	22.02.14
Information et échange avec les Chefs de groupe	CC	25.02.14
Analyse charges / recettes / investissement par dicastère	Les Chefs des Dicastères et des Services	Mars + avril 2014
Séance de travail : 1 ^{er} résultat de l'analyse et définition suite des opérations	CC + Dominique Dupont	10.05.2014
Séance mensuelle des Chefs de service - rappel du but de l'analyse et objectifs à atteindre	Luc Monteleone et Jean-Pierre Oertig	28.05.2014
Préparation du plan/catalogue de mesures basé sur infos des CC/chefs de service et propres suggestions	Jean-Pierre Oertig et Dominique Dupont	Mai-Juin (jusqu'au 30.06.2014)
Séance CC-échange sur le catalogue des mesures	CC	01.07.2014- 18h00
Séance CC/Chefs de service – échange sur le catalogue des mesures	CC + Chefs de service	03.07.2014- 18h00
Séance pour décider du catalogue des mesures	CC + D. Dupont	22.07.2014 séance au vert
Séance avec Commission financière + Chefs de groupe	Syndic	Début septembre 2014
Adaptation du plan financier	Chef service des finances	15.09.14
Approbation du plan financier	CC	23.09.14
Présentation du résultat de l'analyse et plan financier – séance du Conseil général	Responsable dicastère des finances	08.10.2014

En principe, cette analyse devrait être terminée le 30 juin. Le cas échéant, la Commission financière et les Chefs de groupes seront informés, impliqués, et il y aura un échange aussi avec eux.

M. OERTIG termine en informant que lui et M. DUPONT travaillent d'arrache-pied pour tenir les délais. En reprenant sa métaphore sur l'Alpe d'Huez évoquée en mars, M. OERTIG estime se trouver au 7^e ou 8^e virage, pour un col qui en compte 21. Il reste donc encore énormément de travail pour arriver à un résultat concluant.

8. Divers

- **Intempéries du 25 avril 2014.** M. Olivier LE CAM souhaite donner quelques informations sur les précipitations qui sont survenues à Marly le 25 avril 2014. Pour se rendre compte de l'intensité de l'événement, M. LE CAM informe qu'en 2007, en 72 heures, il était tombé 160 litres d'eau par m² ; le 25 avril, en 30 minutes, il est tombé 42 litres d'eau par m². Ce sont évidemment des quantités totalement inhabituelles. Cependant, en aucun cas, la commune ne cherche à s'abriter derrière ces chiffres en arguant que c'est la fatalité et qu'on ne peut rien faire. La commune a tout de suite réagi à ces inondations, en ce sens qu'elle est allée voir sur place et a mandaté directement un bureau d'ingénieur pour refaire un contrôle complet du concept en séparatif qui été élaboré notamment dans le secteur St-Eloi. C'est là qu'il y a eu des débordements relativement importants. Le deuxième secteur touché est celui du ruisseau de Corbaroche qui traverse la route de Corbaroche. Bien qu'il passe dans un tube de 900 mm de diamètre et qui jusqu'à présent n'avait pas posé beaucoup de problèmes, l'eau sortait du tunnel qui est normalement prévu pour son passage. En aucun cas, le cours du ruisseau n'était bouché par des branches ou par quoi que ce soit, car l'entretien est fait régulièrement. La mesure qui a été prise par le Conseil communal deux jours après est de différer la réfection de la route de Corbaroche et de d'abord demander au bureau d'ingénieurs mandaté de faire le plus rapidement possible une étude pour éventuellement remettre ce ruisseau à ciel ouvert et de faire un pont pour la route. Les démarches sont déjà en cours. Le troisième secteur touché est celui du Roule, où là il y a eu quelques problèmes de refoulement dans les collecteurs. Là aussi, le même bureau d'ingénieurs va faire une offre sur la possibilité d'appliquer des mesures provisoires avant d'entamer la réfection totale du secteur pour le mettre en séparatif. M. LE CAM explique que l'outil de travail est le plan général d'évacuation des eaux (PGE). Il rappelle à ce sujet que ce plan a été déposé en 2007 auprès du Service de l'environnement, mais qu'il n'a toujours pas été approuvé

***Intervention du
Conseil communal***

formellement. Ce plan général d'évacuation des eaux indique que des mesures urgentes doivent être normalement appliquées au plus tard cinq ans après son approbation. La commune n'a cependant pas attendu cette approbation puisque, dans certains quartiers, elle a déjà procédé à la mise en séparatif. M. LE CAM relève de plus que, vraisemblablement à la fin juin, la commune va inviter toutes les personnes qui ont été touchées par ces inondations à une séance d'information à l'administration communale, à laquelle participeront également les gens du service technique et l'ingénieur conseil mandaté pour présenter une offre et un concept futur pour la mise en séparatif. Tout cela va dépendre bien évidemment de la capacité d'investissement qu'on voudra bien accorder lors de la présentation des messages.

- **Sortie du Conseil général.** Mme Claudia CLEMENT rappelle la sortie du Conseil général qui aura lieu le 11 juin 2014 et prie les personnes qui ne se sont pas encore inscrites de bien vouloir le faire. *Intervention de la Présidente*
- **Exposition sur le programme interservices de travail social communautaire (PITSC).** La Présidente rend attentif le Conseil général à l'exposition sur les activités du PITSC installée, en avant-première, au fond de la salle et passe la parole à M. DOUGOUD qui la présente.

M. DOUGOUD précise qu'il est étudiant à la Haute Ecole de Travail social de Fribourg. Dans le cadre de sa formation, il effectue actuellement un stage au sein du PITSC à Marly depuis le mois de février. Il s'est rendu compte que beaucoup de gens ignoraient ce qu'était le PITSC, ce qui lui a donné l'envie de le faire découvrir aux habitants de la commune. Une des valeurs principales du PITSC est la revalorisation des compétences des améliorateurs d'environnement, qui sont les usagers du programme : ainsi, avec ces derniers, diverses réflexions ont été menées et beaucoup d'hypothèses abordées, pour finalement choisir la formule d'une exposition de photos qui est présentée ce soir. Cette exposition sera présente dans plusieurs fêtes marlinoises, notamment à Marly-Folies la semaine prochaine. M. DOUGOUD adresse ses remerciements aux améliorateurs d'environnement, aux coordinatrices du PITSC, au groupe de pilotage, à l'animation de Marly, à la Résidence des Epinettes, à l'Accueil extrascolaire, à la commune de Marly, à l'imprimerie Cric-Print qui a offert toutes les impressions, à la menuiserie Oberson et Fils qui a offert les structures en bois. M. DOUGOUD invite l'assemblée au vernissage *Intervention de M. DOUGOUD*

de cette exposition qui aura lieu à Marly-Folies le vendredi 6 juin à 16h30 et se tient à disposition en cas de question.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente, Mme Claudia CLEMENT, ***Intervention de la Présidente*** clôt la séance à 21h30, en remerciant le Conseil communal et le Conseil général de leur participation. Elle souhaite à chacun de belles vacances et un bon retour dans son foyer.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Claudia CLEMENT

Le Secrétaire

Luc MONTELEONE